

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 26 (1996)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Attention, vendeurs malins!  
**Autor:** J.-R. P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-828762>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VD

# Attention, vendeurs malins!

*On connaît les fameuses excursions en autocar avec vente de couvertures chauffantes, casseroles etc. Voici aujourd'hui une nouvelle race de «filous»: les vendeurs à domicile, qui proposent notamment des mallettes anti-douleurs pour 3000 francs.*

Les annonces vantant des produits miraculeux n'ont pas pu vous échapper. Ici, c'est un livre qui vous aide à guérir l'arthrose, là un patch qui vous redonne la ligne de vos vingt ans. Les «arnaqueurs» de la vente à domicile, qui profitent de l'honnêteté et de la faiblesse des retraités utilisent de nouvelles combines. Depuis que la loi leur interdit de surprendre les gens chez eux à l'heure des repas, les vendeurs ont trouvé la parade. Leurs intentions sont les mêmes, seules les méthodes changent. Elles se déroulent généralement en deux temps, trois mouvements.

Premier temps: ils publient, dans un magazine, de très belles annonces en couleurs annonçant le miracle. Exemple: «Vivre vieux mais... surtout vivre mieux grâce à l'ionophorèse!» Cette méthode de soins, censée supprimer les douleurs, est un pur produit de l'imagination d'un Dr Miracle parfaitement inconnu. Quant aux témoignages vantant cette méthode, ils sont anonymes, donc sujets à caution.

Deuxième temps: vous remplissez le bulletin, déguisé en bon gratuit. On vous enverra un pot d'harpago-phytum (c'est quoi ça?) si vous répondez dans les huit jours, car il faut battre le fer pendant qu'il est chaud et le retraité pendant qu'il est crédule.

Troisième temps: un vendeur à la voix de velours vous téléphone pour vous proposer une démonstration de cette extraordinaire méthode qui

consiste à éliminer les douleurs grâce à des ondes bienfaisantes. Comme vous n'avez pas pu refuser le rendez-vous, le vendeur débarque un beau jour, en veston-cravate et large sourire. Il est séduisant et beau parleur; vous vous retrouvez rapidement avec une mallette de soins en plus et 3000 francs en moins.

## Comment réagir?

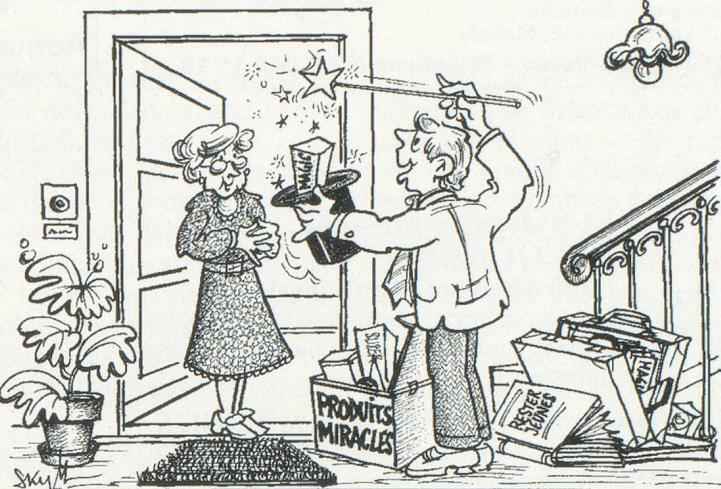
Le vendeur envolé, le charme rompu, il ne reste plus aux acheteurs qu'une mallette contenant des appareils susceptibles de soulager les douleurs par «ionophorèse» et une facture à payer en une ou plusieurs

## Déjeuners-contact au Comptoir

**«Retraités, Votre argent nous intéresse!».** – Avec la participation de la FRC et Eric Jaquier de la RSR. **Mardi 17 septembre (Journée des Aînés)**, à 9 h au Grand-Restaurant. Défilé de mode et musique l'après-midi.

**«Cancer, quel soutien?».** – Proposé par la Ligue vaudoise contre le cancer. **Vendredi 13 septembre à 9 h** au Grand-Restaurant.

**«Retraite anticipée, AVS menacée».** – Proposé par Pro Senectute Vaud. **Jeudi 19 septembre à 9 h** au Grill-Room.



Dessin Skyll

fois. La plaisanterie peut parfois tourner au drame.

Au siège de la Fédération romande des Consommateurs, à Lausanne, Catherine Roulet affirme: «Je connais des vieilles dames malades de leur bêtise, qu'il faut consoler avant de les aider».

Pourtant, il est possible de réagir, si vous avez l'impression de vous être fait arnaquer. «Depuis 1994, la loi permet de révoquer un contrat établi à son domicile dans un délai de sept jours», dit-on à la FRC. De plus, il est conseillé d'envoyer une lettre de renonciation recommandé.

Passé ce délai, les contrats sont parfois résiliables, mais cela engendre beaucoup d'énergie et de nombreuses complications. «Il faut savoir que chaque signature engage celui qui l'appose. Nous conseillons généralement de ne pas signer tout de suite, en présence du vendeur, mais d'en parler autour de soi, à son conjoint, à ses amis, à sa famille.»

Mieux, lorsque l'on vous propose des produits, des appareils ou des méthodes qui ont trait à la santé, il est sage de prendre l'avis de son médecin ou d'une infirmière. Et, en cas de doute, il vaut toujours mieux téléphoner à la permanence de la Fédération romande des Consommateurs.

J.-R. P.

Renseignements: permanence de la FRC, tél. 157 31 05 (Fr. 1.49 la min.) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.